

Compte de résultat	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	46 110 895	42 895 138
VENTES DE MARCHANDISES	45 190 206	42 225 376
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	621 190	439 801
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>45 811 396</i>	<i>42 665 178</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 667	6 589
REPRISES SUR PROVISIONS	50 107	26 400
TRANSFERTS DE CHARGES	89 787	59 059
AUTRES PRODUITS	154 939	137 912
CHARGES D'EXPLOITATION	45 370 461	42 339 968
ACHAT DE MARCHANDISES	36 709 459	34 605 504
VARIATION DES STOCKS	229 222	-112 420
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	29 521	14 739
VARIATION DES STOCKS	4 499	-4 104
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 387 923	3 019 535
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	503 291	482 220
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 971 032	2 748 066
CHARGES SOCIALES	718 468	688 288
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	780 158	795 738
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	3 222	29 636
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	18 000	32 200
AUTRES CHARGES	15 666	40 567
RESULTAT D'EXPLOITATION	740 435	555 170
PRODUITS FINANCIERS	22 288	10 165
PARTICIPATIONS		
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	4 109	1 976
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	18 179	8 189
CHARGES FINANCIERES	107 385	70 633
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	107 385	70 633
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	-85 098	-60 468
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	655 337	494 702

Compte de résultat	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	128 098	4 635
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 425	4 635
SUR OPERATION EN CAPITAL	125 673	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	122 032	1 424
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 784	423
SUR OPERATION EN CAPITAL	118 248	1 001
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 067	3 211
PARTICIPATIONS DES SALARIES	123 277	89 046
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	72 086	35 574
TOTAL DES PRODUITS	46 261 282	42 909 938
TOTAL DES CHARGES	45 795 241	42 536 644
RESULTAT NET COMPTABLE	466 041	373 294
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	133 815	145 437
Produits financiers concernant les entreprises liées	15 940	2 064
Charges financières concernant les entreprises liées		

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

690433FACD7B458...

Bilan actif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	17 786 290	10 982 991	6 803 299	7 304 205
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	258 807	208 039	50 767	54 164
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	213 807	208 039	5 767	9 164
FONDS COMMERCIAL (1)	45 000		45 000	45 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 020 119	10 774 951	6 245 168	6 762 146
TERRAINS	1 514 707	140 485	1 374 222	1 389 183
CONSTRUCTIONS	10 728 318	6 824 139	3 904 178	4 399 194
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	2 898 067	2 516 698	381 369	430 440
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 791 200	1 293 629	497 571	499 302
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	36 314		36 314	21 527
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	51 514		51 514	22 500
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	507 363		507 363	487 895
PARTICIPATIONS	1 000		1 000	1 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	321 447		321 447	308 577
TITRES IMMOBILISES DIVERS	89 510		89 510	89 237
PRÊTS	91 304		91 304	84 979
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	4 103		4 103	4 103
ACTIF CIRCULANT	5 208 475	55 662	5 152 813	4 862 499
STOCKS ET EN-COURS	2 691 471		2 691 471	2 925 192
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	11 785		11 785	16 284
MARCHANDISES	2 679 685		2 679 685	2 908 907
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	3 209		3 209	
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 670 221	55 662	1 614 558	1 112 434
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	307 793	55 662	252 131	125 425
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 362 428		1 362 428	987 009
CREANCES DIVERSES (3)	237 886		237 886	209 889
DISPONIBILITES	494 419		494 419	488 690
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	111 270		111 270	126 294
TOTAL GENERAL	22 994 764	11 038 653	11 956 112	12 166 705
(1) Dont droit au bail			45 000	45 000
(2) Dont à moins d'un an			5 102	1 707
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		2 869 905	2 553 864
CAPITAL		500 000	50 000
RESERVES		1 903 864	2 130 570
RESERVE LEGALE		5 000	5 000
AUTRES RESERVES		1 898 864	2 125 570
RESULTAT DE L'EXERCICE		466 041	373 294
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		88 000	112 200
PROVISIONS POUR RISQUES		88 000	112 200
DETTE(1)		8 998 207	9 500 641
DETTE FINANCIERE		4 881 932	5 854 355
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		4 860 140	5 839 847
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERE DIVERSE		21 792	14 508
AVANCES ET ACOMPTE REÇU SUR COMMANDE		1 623	3 015
DETTE D'EXPLOITATION		4 012 397	3 607 759
DETTE FOURNISSEUR ET COMPTE RATTACHE		3 009 289	2 662 381
DETTE FISCALE ET SOCIALE		953 208	896 623
AUTRE DETTE D'EXPLOITATION		49 900	48 756
DETTE DIVERSE		102 255	30 923
DETTE SUR IMMOBILISATION ET COMPTE RATTACHE		101 227	28 783
AUTRE DETTE DIVERSE		1 028	2 141
PRODUIT CONSTATE D'AVANCE			4 587
TOTAL GENERAL		11 956 112	12 166 705
(1) Dont à plus d'un an		604 440	1 405 496
Dont à moins d'un an		8 393 766	8 095 144
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		3 459 166	3 343 634

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
ZAMMATTIO PHILIPPE
690433FACD7B458...





Audit – Bureau de Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

BRISSAC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 €
Siège social : Parc d'Activité des Fontenelles
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

RCS ANGERS 490 172 376

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



BRISSAC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : Parc d'Activité des Fontenelles
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

RCS ANGERS 490 172 376

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2024

À l'Assemblée Générale de la Société BRISSAC DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société BRISSAC DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 26 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Vincent PIERRE

Bilan actif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois		Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	17 786 290	10 982 991	6 803 299	7 304 205
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	258 807	208 039	50 767	54 164
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	213 807	208 039	5 767	9 164
FONDS COMMERCIAL (1)	45 000		45 000	45 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 020 119	10 774 951	6 245 168	6 762 146
TERRAINS	1 514 707	140 485	1 374 222	1 389 183
CONSTRUCTIONS	10 728 318	6 824 139	3 904 178	4 399 194
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	2 898 067	2 516 698	381 369	430 440
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 791 200	1 293 629	497 571	499 302
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	36 314		36 314	21 527
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTE	51 514		51 514	22 500
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	507 363		507 363	487 895
PARTICIPATIONS	1 000		1 000	1 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	321 447		321 447	308 577
TITRES IMMOBILISES DIVERS	89 510		89 510	89 237
PRÊTS	91 304		91 304	84 979
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	4 103		4 103	4 103
ACTIF CIRCULANT	5 208 475	55 662	5 152 813	4 862 499
STOCKS ET EN-COURS	2 691 471		2 691 471	2 925 192
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	11 785		11 785	16 284
MARCHANDISES	2 679 685		2 679 685	2 908 907
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	3 209		3 209	
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 670 221	55 662	1 614 558	1 112 434
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	307 793	55 662	252 131	125 425
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 362 428		1 362 428	987 009
CREANCES DIVERSES (3)	237 886		237 886	209 889
DISPONIBILITES	494 419		494 419	488 690
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	111 270		111 270	126 294
TOTAL GENERAL	22 994 764	11 038 653	11 956 112	12 166 705
(1) Dont droit au bail			45 000	45 000
(2) Dont à moins d'un an			5 102	1 707
(3) Dont à plus d'un an				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Bilan passif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	2 869 905	2 553 864
CAPITAL	500 000	50 000
RESERVES	1 903 864	2 130 570
RESERVE LEGALE	5 000	5 000
AUTRES RESERVES	1 898 864	2 125 570
RESULTAT DE L'EXERCICE	466 041	373 294
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	88 000	112 200
PROVISIONS POUR RISQUES	88 000	112 200
DETTES(1)	8 998 207	9 500 641
DETTES FINANCIERES	4 881 932	5 854 355
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	4 860 140	5 839 847
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	21 792	14 508
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	1 623	3 015
DETTES D'EXPLOITATION	4 012 397	3 607 759
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 009 289	2 662 381
DETTES FISCALES ET SOCIALES	953 208	896 623
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	49 900	48 756
DETTES DIVERSES	102 255	30 923
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	101 227	28 783
AUTRES DETTES DIVERSES	1 028	2 141
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		4 587
TOTAL GENERAL	11 956 112	12 166 705
(1) Dont à plus d'un an	604 440	1 405 496
Dont à moins d'un an	8 393 766	8 095 144
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	3 459 166	3 343 634

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Compte de résultat	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	46 110 895	42 895 138
VENTES DE MARCHANDISES	45 190 206	42 225 376
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	621 190	439 801
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>45 811 396</i>	<i>42 665 178</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 667	6 589
REPRISES SUR PROVISIONS	50 107	26 400
TRANSFERTS DE CHARGES	89 787	59 059
AUTRES PRODUITS	154 939	137 912
CHARGES D'EXPLOITATION	45 370 461	42 339 968
ACHAT DE MARCHANDISES	36 709 459	34 605 504
VARIATION DES STOCKS	229 222	-112 420
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	29 521	14 739
VARIATION DES STOCKS	4 499	-4 104
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 387 923	3 019 535
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	503 291	482 220
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 971 032	2 748 066
CHARGES SOCIALES	718 468	688 288
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	780 158	795 738
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	3 222	29 636
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	18 000	32 200
AUTRES CHARGES	15 666	40 567
RESULTAT D'EXPLOITATION	740 435	555 170
PRODUITS FINANCIERS	22 288	10 165
PARTICIPATIONS		
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	4 109	1 976
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	18 179	8 189
CHARGES FINANCIERES	107 385	70 633
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	107 385	70 633
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	-85 098	-60 468
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	655 337	494 702

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/02/23 - 31/01/24	01/02/22 - 31/01/23
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	128 098	4 635
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 425	4 635
SUR OPERATION EN CAPITAL	125 673	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	122 032	1 424
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 784	423
SUR OPERATION EN CAPITAL	118 248	1 001
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 067	3 211
PARTICIPATIONS DES SALAIRES	123 277	89 046
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	72 086	35 574
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>46 261 282</i>	<i>42 909 938</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>45 795 241</i>	<i>42 536 644</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	466 041	373 294
 * Dont crédit-bail mobilier et immobilier	 133 815	 145 437
Produits financiers concernant les entreprises liées	15 940	2 064
Charges financières concernant les entreprises liées		

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a procédé à une augmentation de capital de 450 000 € par incorporation de la réserve facultative en contrepartie de l'augmentation de la valeur des actions existantes. Le capital social se compose ainsi de 10 000 actions de 50 euros et s'élève à 500 000 €. Suite à l'augmentation de capital, la réserve facultative s'élève à 1 898 864 €.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le droit au bail est inscrit pour sa valeur d'acquisition, il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 7 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 12 ans
- Matériel d'exploitation : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	50 000	450 000		500 000
Réserves	2 130 570	223 294	450 000	1 903 864
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	373 294		373 294	
Résultat de l'exercice N		466 041		466 041
	2 553 864	1 139 335	823 294	2 869 905

Fonds commercial

• Droit au bail	Acquisition le 18/01/2017	45 000
-----------------	---------------------------	--------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	258 807	5 476	5 476	258 807
Immobilisations corporelles	16 770 618	372 556	123 055	17 020 119
Immobilisations financières - titres	90 237	273		90 510
Immobilisations financières - créances	397 658	19 195		416 854
	17 517 320	397 499	128 530	17 786 290

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	204 643	5 327	1 930	208 039
Immobilisations corporelles	10 008 472	774 832	8 353	10 774 951
	10 213 115	780 158	10 283	10 982 991

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	776 004
	- Dégressive	4 154
	- Exceptionnelle	

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	112 200	18 000	42 200	88 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	60 347	3 222	7 907	55 662
	172 547	21 222	50 107	143 662

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	21 222	50 107
	- Financier		
	- Exceptionnel		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	42 200
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 60 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 18 000 €.
- Une provision correspondant à un litige salarial qui s'élève à 10 000 €.

Biens pris en crédit-bail

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		740 419
Dotation aux amortissements théoriques		104 267
Cumul des amortissements théoriques		570 077
Valeur nettes		170 342

Redevances

Afférentes à l'exercice	133 815
Cumulées	512 676
Restant à payer :	
- À moins d'un an	108 023
- De 1 à 5 ans	194 163
- A plus de 5 ans	-
- Total	302 186
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	65 951
Réintégrations fiscales en fin de contrat	-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	416 854	5 102	411 752
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 673 430	1 673 430	
Créances diverses	237 886	237 886	
Charges constatées d'avance	111 270	111 270	
	2 439 439	2 027 688	411 752

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	3 466 338	3 466 338		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 393 802	804 271	589 531	
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	21 792	6 883	14 909	
Avances, acompte reçus sur commandes	1 622	1 622		
Dettes d'exploitation	4 012 397	4 012 397		
Dettes diverses	102 255	102 255		
Produits constatés d'avance				
	8 998 207	8 393 766	604 440	

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

7 172

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

-

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

1 095 013

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

6 883

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	24 714 311	22 489 995
- Drive	5 378 260	4 479 976
- Station-service	15 718 825	15 695 207
	45 811 396	42 665 178

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	5
Agents de maîtrise	16
Employés	83
	104

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Amendes et pénalités	3 784	-
Cessions immobilisations incorporelles	3 546	5 476
Cessions immobilisations corporelles	114 702	120 198
Pénalités fournisseurs	-	2 425
	122 032	128 099

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	77 403
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	45 874
	123 277

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	94 696
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-22 610
	72 086

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	14 361
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	20 103

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 1 387 552 € (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothèque à première demande sur l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner publiée) et des sûretés personnelles à hauteur de 165 000 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	480 000	480 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu cadres : 40% ; agents de maîtrise : 40% ; employés : 25% ;
- critère de turn-over du personnel : Cadres ; Faible ; agents de maîtrise : Faible ; employés : Moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 131 400 €

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Entreprises liées

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Participations	1 000
Dépréciation participations	-
Créances rattachées à des participations	321 447
Immobilisations financières diverses	-
Clients et comptes rattachés	-
Créances diverses	76 578
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	15 940
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-
Intérêts et charges assimilées	-

Filiales et participation à plus de 50 %**Néant****Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %**

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Capital	7 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-375 465
Quote-part du capital détenu	14.29 %
Valeur brute des titres détenus	1 000
Valeur nette des titres détenus	1 000
Prêts et avances consentis	398 025
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	316 764
Résultat du dernier exercice clos	64 385
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

BRISSAC DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : Parc d'Activité des Fontenelles, 4 allée des Oiseaux
Brissac Quincé - 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
490 172 376 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUILLET 2024

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2024 s'élevant à 466 040,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 466 040,56 euros

Pour dotation suite à l'augmentation du capital social,
A la réserve légale 23 303,00 euros

Solde 442 737,56 euros

A titre de dividendes 150 000,00 euros
Soit 15,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 292 737,56 euros
Qui s'élève ainsi à 2 191 601,67 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 149 880,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 120,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2021	150 000 €	10 000	149 880 €	120 €
31/01/2022	150 000 €	10 000	149 880 €	120 €
31/01/2023	150 000 €	10 000	149 880 €	120 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juillet 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Philippe ZAMMATTIO

DocuSigned by:

690433FACD7B458...

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La société a procédé à une augmentation de capital de 450 000 € par incorporation de la réserve facultative en contrepartie de l'augmentation de la valeur des actions existantes. Le capital social se compose ainsi de 10 000 actions de 50 euros et s'élève à 500 000 €. Suite à l'augmentation de capital, la réserve facultative s'élève à 1 898 864 €.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le droit au bail est inscrit pour sa valeur d'acquisition, il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 7 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 12 ans
- Matériel d'exploitation : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	50 000	450 000		500 000
Réserves	2 130 570	223 294	450 000	1 903 864
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	373 294		373 294	
Résultat de l'exercice N		466 041		466 041
	2 553 864	1 139 335	823 294	2 869 905

Fonds commercial

• Droit au bail	Acquisition le 18/01/2017	45 000
-----------------	---------------------------	--------

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	258 807	5 476	5 476	258 807
Immobilisations corporelles	16 770 618	372 556	123 055	17 020 119
Immobilisations financières - titres	90 237	273		90 510
Immobilisations financières - créances	397 658	19 195		416 854
	17 517 320	397 499	128 530	17 786 290

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	204 643	5 327	1 930	208 039
Immobilisations corporelles	10 008 472	774 832	8 353	10 774 951
	10 213 115	780 158	10 283	10 982 991

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	776 004		
	- Dégressive	4 154		
	- Exceptionnelle			

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	112 200	18 000	42 200	88 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	60 347	3 222	7 907	55 662
	172 547	21 222	50 107	143 662

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	21 222	50 107	
	- Financier			
	- Exceptionnel			

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	42 200
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 60 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 18 000 €.
- Une provision correspondant à un litige salarial qui s'élève à 10 000 €.

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Biens pris en crédit-bail**

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		740 419
Dotation aux amortissements théoriques		104 267
Cumul des amortissements théoriques		570 077
Valeur nettes		170 342
Redevances		
Afférentes à l'exercice		133 815
Cumulées		512 676
Restant à payer :		
- À moins d'un an		108 023
- De 1 à 5 ans		194 163
- A plus de 5 ans		-
- Total		302 186
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		65 951
Réintégrations fiscales en fin de contrat		-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	416 854	5 102	411 752
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 673 430	1 673 430	
Créances diverses	237 886	237 886	
Charges constatées d'avance	111 270	111 270	
	2 439 439	2 027 688	411 752

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	3 466 338	3 466 338		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 393 802	804 271	589 531	
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	21 792	6 883	14 909	
Avances, acompte reçus sur commandes	1 622	1 622		
Dettes d'exploitation	4 012 397	4 012 397		
Dettes diverses	102 255	102 255		
Produits constatés d'avance				
	8 998 207	8 393 766	604 440	

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 7 172

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 095 013

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 6 883

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	24 714 311	22 489 995
- Drive	5 378 260	4 479 976
- Station-service	15 718 825	15 695 207
	45 811 396	42 665 178

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	5
Agents de maîtrise	16
Employés	83
	104

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Amendes et pénalités	3 784	-
Cessions immobilisations incorporelles	3 546	5 476
Cessions immobilisations corporelles	114 702	120 198
Pénalités fournisseurs	-	2 425
	122 032	128 099

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	77 403
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	45 874
	123 277

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	94 696
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-22 610
	72 086

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	14 361
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	20 103

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 1 387 552 € (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothèque à première demande sur l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner publiée) et des sûretés personnelles à hauteur de 165 000 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	480 000	480 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu cadres : 40% ; agents de maîtrise : 40% ; employés : 25% ;
- critère de turn-over du personnel : Cadres ; Faible ; agents de maîtrise : Faible ; employés : Moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 131 400 €

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Entreprises liées**

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Participations	1 000
Dépréciation participations	-
Créances rattachées à des participations	321 447
Immobilisations financières diverses	-
Clients et comptes rattachés	-
Créances diverses	76 578
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	15 940
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-
Intérêts et charges assimilées	-

Filiales et participation à plus de 50 %**Néant****Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %**

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Capital	7 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-375 465
Quote-part du capital détenu	14.29 %
Valeur brute des titres détenus	1 000
Valeur nette des titres détenus	1 000
Prêts et avances consentis	398 025
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	316 764
Résultat du dernier exercice clos	64 385
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:
EMMATHIE PHILIPPE
690433FACD7B458...